

Carrier, Lynda (BAPE)

Projet de reconstruction de la route 138 dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne à Franquelin

À: Kalliel Karres
Objet: RE: Documents complémentaires

6211-06-006

Objet : Documents complémentaires

Bonjour Mme. Carrier,

Tel que requis hier par votre collègue, Monsieur Chami, vous trouverez en pièce jointe la définition de la codification des types de dépôts de surface des normes de cartographie écoforestière du Québec. Pour ce qui est du code LTE, il n'est pas répertorié dans cette liste mais il réfère à Ligne de Transport d'Électricité. Le MFFP définit ainsi les terrains sous les lignes de transport puisqu'ils sont considérés comme non forestiers. Cela n'empêche pas que pour le volet minier, il y a ait possibilité d'utiliser ces terrains et que le dépôt qui soit sous la ligne soit le même que le dépôt 6S sur la carte envoyée précédemment.

Finalement, pour répondre à la question de la continuité de l'exploitation, le tout est fait conformément à l'article 21 du Règlement sur les carrières et sablières qui va comme suit :

21. Agrandissements: Une carrière ou une sablière ne peut s'agrandir sur un lot qui appartenait, le 17 août 1977, à une autre personne que le propriétaire du fonds de terre où cette carrière ou sablière est située, si cet agrandissement a pour effet de rapprocher l'aire d'exploitation en deçà des normes de distance prévues aux articles 10 à 16 ou si cette carrière ou sablière est située dans les territoires énumérés aux articles 10 et 57, à moins que le propriétaire du lot où l'agrandissement doit se produire ne soit, le 17 août 1977, une personne liée au propriétaire du fonds de terre où se trouve déjà la carrière ou la sablière au sens de l'article 4 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. 1985, c. B-3).
R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 21.

Comme l'agrandissement de la sablière ne contrevient pas à l'article 21, il est par conséquent possible.

Espérant le tout à votre satisfaction.

Bonne fin de journée.

Kalliel Karres
Technicien en foresterie
et en aménagement du territoire

MRC Manicouagan
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6
Tél.: (418) 589-9594 # 242
Télec.: (418) 589-6383
kalliel.karres@mrcmanicouagan.qc.ca